



## **Appel à candidature agricole**

### **Pâturage**

**Formulaire de réponse pour l'exploitation de parcelles propriétés de *M. HERMAN* confiées au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France**

### **Commune de Vivières - Aisne**

Ce dossier doit être dûment complété, daté et signé et être retourné

**Avant le 15 janvier 2026**

par voie postale, cachet de la poste faisant foi, auprès de :

Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

4, Avenue de l'étoile du sud

80 440 BOVES

ou par mail à l'adresse suivante :

**[z.breton@cen-hautsdefrance.org](mailto:z.breton@cen-hautsdefrance.org)**

Contact :

**Zoé Breton**

Technicien de Gestion de Site au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Tél : **06 86 05 68 41**

## Préambule

L'appel à candidature est réalisé afin d'attribuer des parcelles d'une surface exploitable de 20.9573 ha sur la commune de Vivières. Via la contractualisation d'un prêt à usage à titre gracieux d'une durée initiale de 5 ans au terme d'un essaie d'un 1an.

L'exploitation des parcelles est possible via la mise en place de pâturage uniquement. Les deux parcelles peuvent être séparée.

### **Gestion Conservatoire :**

La gestion des parcelles, concernées par l'appel à candidature, est confiée depuis Le 29 avril 2010, via la mise en place de deux baux emphytéotiques et deux conventions de gestion, au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, dans un objectif de conservation de la nature et des services écosystémiques associés.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, association à but non lucratif agréée par l'Etat et la Région, mène des actions afin de connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel ainsi que d'accompagner les politiques publiques en faveur de l'environnement.

### **Contexte territorial :**

Les parcelles sont situées sur la commune de Vivières au sein de la vallée du Ru de Vandy

*Cette vallée typique du Soissonnais se caractérise par des marais dans les bas-fonds essentiellement plantés de peupliers et irrigués par le ru de Longavesnes. Les coteaux calcaires sont globalement en voie de fermeture (en l'absence de gestion conservatoire) et une plaine de grandes cultures débute aussitôt franchi le haut des versants.*

*Ces pelouses calcaires à tendance marneuse abritent des espèces patrimoniales de la faune et de la flore caractéristiques de ces milieux.*

*Les coteaux de Vivières reposent essentiellement sur le niveau géologique du Lutétien supérieur. Ils sont caractérisés par une succession de limons de plateau, de calcaires lutétiens et de sables cuisiens (ces derniers peu représentés car situés en contrebas des parcelles concernées par le plan de gestion), ce qui est classique pour le Soissonnais. Une grande diversité de milieux est ici présente, mais avec une progression spontanée des boisements assez importante.*

*Sur les coteaux de l'Epine apparaissent des milieux rocheux (dalles calcaires) non présents sur Longavesnes. Le coteau de Longavesnes, par son exposition sud, a un plus fort potentiel pour les espèces thermophiles.*

*La gestion menée sur le précédent plan de gestion (notamment le débroussaillage et l'entretien par pâturage ovin) est décisive sur la dynamique végétale et le maintien d'espèces de la faune et de la flore spécialisées dans les végétations basses à rases. En 2018, après 10 années de restauration de milieux de pelouses, 9 ha sont maintenant en végétation herbacée ouverte.*

### **Spécificités des parcelles**

<b>20<sup>ème</sup> siècle</b>	<i>Exploitation des parcelles pour le pâturage ovin par les propriétaires exploitants, avec arrêt dans les années 1960</i>
<b>1997</b>	<i>Inventaire ZNIEFF du Coteau de l'Epine (HAUGUEL et BARDET, CSNP)</i>
<b>2002</b>	<i>Inscription du site au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles</i>
<b>2008</b>	<i>Début des travaux de restauration des pelouses calcicoles du coteau de l'Epine</i>
<b>2009-2025</b>	<i>Mise en place du pâturage ovin sur le coteau de l'Epine</i>
<b>2015-2025</b>	<i>Mise en place du pâturage ovin sur le coteau de Longavesnes</i>

## **Installations déjà présentes**

Le pourtour des trois parcelles est clôturé à l'aide d'ursus avec des piquets bois et métal. Elles sont localisées et exposé en **annexe 3**. Il sera cependant demandé de faire des subdivisions dans ses parcelles à l'aide de clôtures mobiles (types kiwi tech) qui peuvent être prêtées par le Conservatoire.

## **Principes généraux des cahiers des charges**

- *La date de mise au pâturage se fait en concertation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels ;*
- *Pâturage extensif : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le Conservatoire ;*
- *Il est appliqué aux animaux la prophylaxie réglementaire (règlement sanitaire départemental) et privilégié les produits vétérinaires à rémanence nulle ou faible. Est privilégié une administration en solution buvable ou injectable ;*
- *Le troupeau sera mis à l'herbe plus de 30 jours après le dernier traitement prophylaxie ;*
- *L'affouragement est interdit sur les parcelles.*
- *Les parcelles sont éligibles aux MAEC.*

### **En règle générale :**

***L'exploitant s'engage à :***

- *Ne pas stocker les véhicules et le matériel (hormis pour le pâturage) ou abandonner tout dépôt et détritus de quelque nature que ce soit sur les parcelles ;*
- *Ne pas réaliser de semis sur les parcelles ;*
- *Maintenir les prairies naturelles pâturés et son caractère de côteau calcaire ;*
- *Participer aux actions de lutte collective contre les plantes invasives s'il y a lieu sur les parcelles concernées par le contrat ;*
- *Entretenir les linéaires boisés (lisière et haies) entre le 15 août et le 15 mars, selon les recommandations en vigueur.*

***Il est interdit de :***

- *Drainer ou modifier le fonctionnement hydraulique des terrains ;*
- *Supprimer ou dégrader les haies et arbres champêtre ou tout élément fixe du paysage ;*
- *Ecobuer ou mettre le feu aux parcelles ;*
- *Construire tout édifice lié, ou non, aux activités agricoles ;*
- *Fertiliser ou utiliser des produits phytosanitaires,*
- *Exercer toute activité agricole dérivée telles que camping, hébergement, parcours équestre.*
- *L'exploitant ne pourra sous-louer ou prêter les parcelles à un autre agriculteur.*

### **Points de vigilance :**

*Le Conservatoire attire l'attention des candidats sur l'absence d'eau courant sur les sites, il faudra ramener l'eau sur place cependant l'agriculteur à qui appartient les terres prête un accès à l'eau pour le remplissage de cuves.*

*Attention aussi, les installation mise en place font le tour des parcelles, il y aura des subdivisions à faire avec de la clôture mobile pour assurer un bon pâturage. Lors de la mise en pâture, le Conservatoire et l'exploitant conviendront des installations à mettre en place. Le Conservatoire peut prêter un peu de matériel. La pose et l'entretien sera à la charge de l'exploitant.*

*De plus l'accès aux parcelles ne peut se faire que via le chemin en terre localisé à l'**annexe 1**.*

## **Candidature**

### **1. Présentation du candidat :**

Nom, Prénom :.....

Nom de la société :.....

Forme juridique : .....

### **Coordonnées :**

#### **▪ Siège de l'exploitation**

Adresse :.....

.....

Code Postal :.....

Commune :.....

Tél. :.....

Email :.....

#### **▪ Adresse du domicile si différent du siège d'exploitation**

Adresse :.....

.....

Code Postal :.....

Commune :.....

Tél. :.....

Email :.....

### **Situation :**

Agriculteur à titre principal

Agriculteur à titre secondaire

Installé(e) depuis le :.....

En groupement d'agriculteurs

### **Présentation de votre exploitation :**

#### **▪ Type d'exploitation et productions :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- SAU et localisation (commune(s)) en détaillant par type d'occupation du sol (ex : pâties, culture) :

.....  
.....  
.....  
.....

- Avez-vous déjà des terres en bail ou convention avec cahier des charges environnemental ?  
*(Précisez sur quel secteur géographique et type de production)*

.....  
.....  
.....

- Avez-vous contractualisé des MAEC (si oui lesquelles et quand) ?

.....  
.....  
.....

- L'exploitation est-elle engagée dans un signe officiel de qualité ou une démarche qualité filière ?

.....  
.....

N° de certification Agriculture biologique et date (ou démarche en cours depuis le.....) :

.....

- Est-ce que vous exploitez déjà des milieux naturels atypique comme des tourbières, pelouses calcaires, prairies alluviales ? Sur quel(s) secteur(s) ?

.....  
.....  
.....  
.....

## **2. Projet du candidat :**

*Si installation JA : quelle(s) étape(s) du dossier d'installation avez-vous validée(s) ?*

*(Précisez : PPP, PE, présentation en CDOA, instruction dossier DJA, centre de formalités des entreprises, affiliation MSA – si attestations, les joindre au dossier) :*

.....  
.....  
.....  
.....

**Pour le pâturage :**

- Race(s) proposée(s) et taille du cheptel :

.....

- Date de mise en place du pâturage :

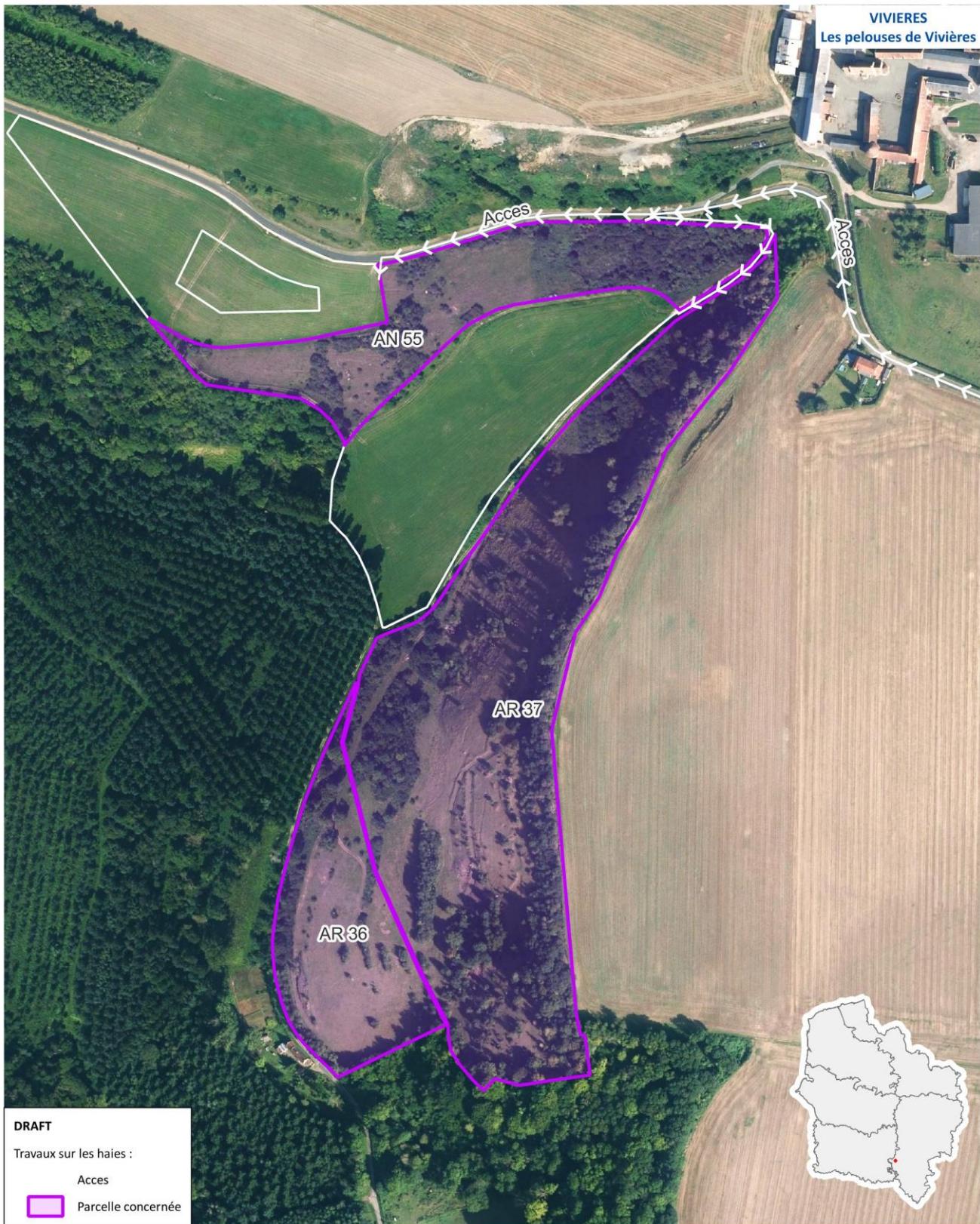
.....

**3. Informations complémentaires :**

**Quels sont vos motifs pour candidater ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....





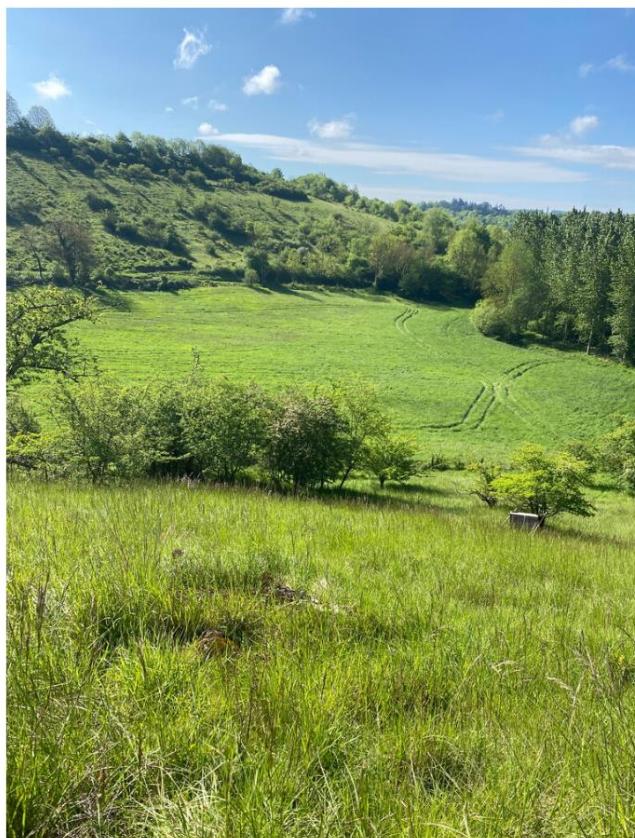
BD Ortho © IGN - Paris, Géo2France (2021)



0 70 140 m

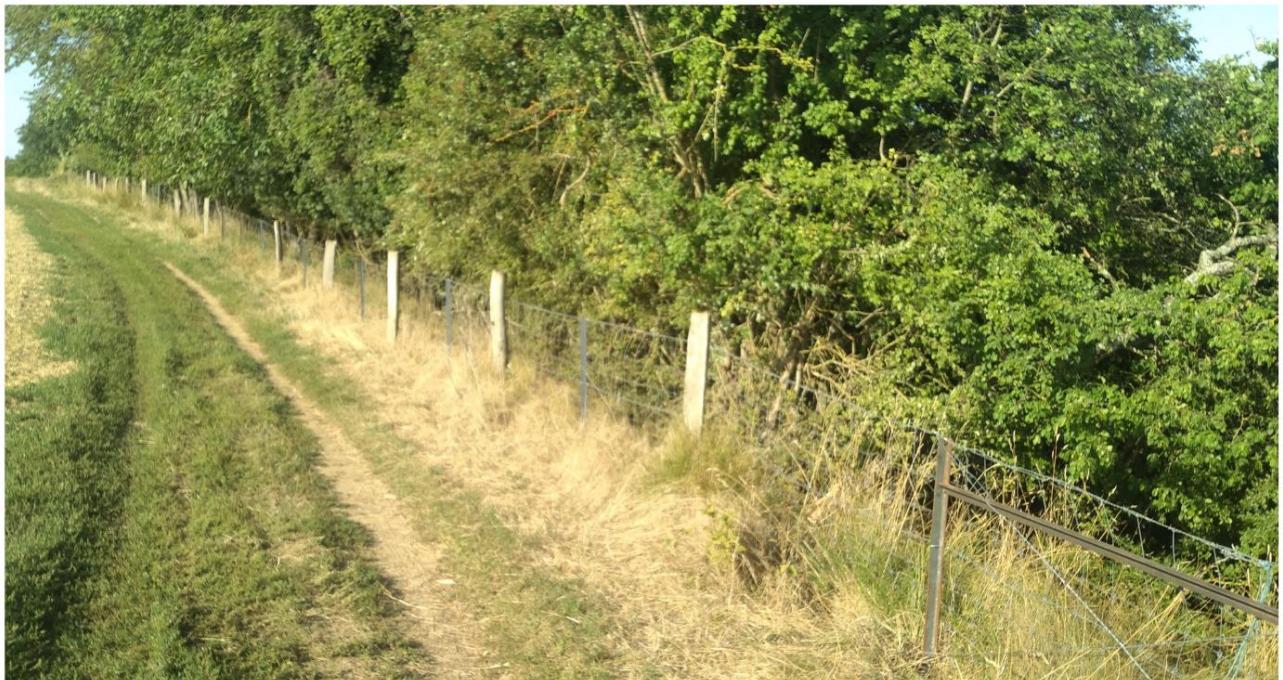


Annexe 2 : Panorama des parcelles



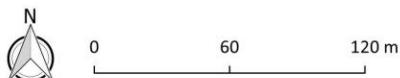


Annexe 3 : Cartographie et panorama des clôtures





BD Ortho ® © IGN - Paris, Géo2France (2021)





0 40 80 m